

AU FIL DU TEMPS

JUMEAUVILLE BULLETIN MUNICIPAL N°2 ANNÉE 2023



Pays : France

Région : Ile de France

Département : Yvelines

Arrondissement : Mantes-la-Jolie

Canton : Bonnières sur Seine

Code commune : 78325

Code postal : 78580

Population : 613 habitants

Superficie : 7,77 km²

Maire : Jean-Claude Langlois

Merci à

« Fêtes et Animation » d'avoir initié la fabrication de décorations de Noël par les enfants du village.

On peut retrouver leurs œuvres aux entrées du village, à l'école, à la mairie, ...

Imagination, originalité, c'est plus inattendu que les guirlandes lumineuses.

Merci également aux jumeauvillois qui ont décoré leurs maisons et jardins.

FÉLICITATIONS !!



TRÈS BONNE ANNÉE A TOUS

Table des matières

EDITORIAL.....	4
INFORMATIONS MUNICIPALES.....	5
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS.....	5
LES TRAVAUX A JUMEAUVILLE	6
LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE-ES-LIENS	6
LA COLLECTE DE DONS POUR NOTRE EGLISE EST TOUJOURS EN COURS A LA FONDATION DU PATRIMOINE	9
TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE GOUPILLIERES	10
NOUVELLES PLAQUES DE RUE	10
TRAVAUX ELECTRICITE RUE DE PICHELOU	10
ENLEVEMENT DES POTEAUX ELECTRIQUES	10
ENTRETIEN DES BOISERIES DU VILLAGE	10
AUTRES EVENEMENTS A JUMEAUVILLE	11
ETAT-CIVIL.....	11
SAISON DE CHASSE 2023-2024	11
RECENSEMENT DE LA POPULATION.....	12
FETE NATIONALE DU 14 JUILLET REUSSIE	13
11 NOVEMBRE	13
COLLECTE DE SAPINS JANVIER 2024	13
NOUVEAU DISTRIPIAIN	13
COMMISSION ACTIONS SOCIALES	14
ACTIONS TOUJOURS EN COURS.....	14
COLIS DE NOËL AUX AINES.....	14
REPAS DES JUMEAUUILLOIS.....	14
NUMEROS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALES JOIGNABLES EN CAS DE BESOIN	14
INFORMATION COUPURES D'ELECTRICITE	14
BUS SANTE	15
NOTRE VILLAGE NOTRE REGION.....	16
PROCEDURE GNAU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME	16
À QUOI SERT LE GNAU ?	16
COMMENT Y ACCEDER ?	16
QUE PUIS-JE FAIRE AVEC LE GNAU ?	16
COMMENT SUIVRE L'INSTRUCTION DE MA DEMANDE ?.....	16
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ENTRE L'ETAT ET LA CNAF	18
2 ENJEUX PRINCIPAUX, 10 AMBITIONS MAJEURES.....	18
VACCINATION PAPILLOMAVIRUS	19
DGCCRF DEPANNAGE A DOMICILE ! ATTENTION AUX ARNAQUES	20
QUELQUES CONSEILS	20
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	22
INFORMATION DECHETS	24
TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS : LES INFOS CLES.....	24
COLLECTES POUR JUMEAUVILLE.....	25
DECHETERIES	25
L'INFLUENZA AVIAIRE.....	26

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE	27
GESTES CITOYENS & ECOLOS.....	28
SOBRIETE ENERGETIQUE.....	28
DEPOTS SAUVAGES A JUMEAUVILLE	29
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	30
VIE SCOLAIRE	30
VACANCES SCOLAIRES 2023-2024.....	30
RENTREE SCOLAIRE – EFFECTIF	30
ELECTION PARENTS D’ELEVES	30
KERMESSE	31
CLASSE VERTE	32
REMISE DES DIPLOMES DU BREVET	34
LES ACTIVITES ET SORTIES.....	34
REPAS A THEME.....	34
FESTIVITES DE NOËL	34
TARIF CANTINE	34
LES MATINEES D’ÉVEIL	35
VIE ASSOCIATIVE	36
L’ATELIER, NOS TRAVAUX MANUELS.....	36
LA BIBLIOTHEQUE	37
LES ARTS JUMEAUULLOIS	38
FETES ET ANIMATIONS	39
JUMEAUVILLE D’HIER ET D’AUJOURD’HUI	40
GYMNASTIQUE A JUMEAUVILLE.....	41
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	41
COURS COLLECTIFS DE PILATES :	42
TENNIS.....	43
UN PIED DEVANT L’AUTRE.....	44
DANSE ORIENTALE	45
TAI JITSU	46
YOGA	47
TEMPO	47
LES PROFESSIONNELS	48
NUMEROS UTILES.....	50

Comité de rédaction :

Jean-Claude LANGLOIS, Françoise ALEXANDRE, Muriel PIOT, Bruno JAVARY, Marie-Laure LAROCHE,
Pénélope HORNSTEIN, Laurence CANAREZZA,
Imprimé et distribué par nos soins en 330 exemplaires, en décembre 2023 à la Mairie de Jumeauville

Editorial



Cette année 2023 se termine. Une année difficile pour beaucoup avec à nouveau son lot d'inquiétudes dans un climat instable. Cependant, la vie de la commune ne se résume pas à la réfection de chaussées ou à tout cet entretien nécessaire, nous veillons à toujours assurer le meilleur cadre de vie possible.

La vie de la commune, c'est aussi ce travail de fond de chaque jour, pour obtenir les subventions indispensables aux projets les plus ambitieux qui peuvent concerner, entre autres, l'église du village.

Le bien vivre ensemble, en dépit de ce climat difficile et de tous les vents contraires que chacun d'entre nous peut être amené à affronter, c'est aussi faire preuve de tolérance et d'empathie les uns envers les autres.

Les bonnes relations avec GPSEO nous permettent quand même et sans gros budget de réaliser des travaux (Rue de l'église, entretien des voiries : route de Goupillières, d'Hargeville et de Goussonville, plaques de rue...).

Les projets de l'enfouissement des réseaux et de la sécurité routière sont toujours à l'étude, mais le budget n'est pas le même.

Comme vous le savez, je suis très attaché aux rencontres entre jumeauvillois, cependant, cette année encore, il n'y aura pas de cérémonie des vœux. J'ai préféré privilégier le rassemblement du 13 juillet plus convivial et moins protocolaire.

C'est l'occasion pour moi de remercier, mes adjoints, les conseillers, les agents municipaux, les enseignants, les membres des commissions et la vie associative pour leurs investissements tout au long de cette difficile année.

Avant tout cela, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Et pour conclure, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2024, qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout la santé.

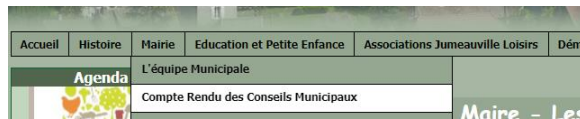
Chaque nouvelle année est synonyme d'espoir en tous domaines. Le philosophe Jean Vannier a dit « Le partage est une nourriture qui fait renaître l'espérance »

*Le Maire,
Jean-Claude Langlois*

Informations Municipales

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS

Tous les comptes-rendus des séances du conseil sont consultables sur le site de la mairie de Jumeauville, après leur validation au conseil suivant.



N'hésitez pas à les consulter pour plus de détails sur le site de la mairie : <http://mairie-jumeauville.fr>

Les procès-verbaux des conseils municipaux ne sont plus affichés sur les panneaux municipaux dans le village, seule la liste des délibérations est affichée suite à la réforme du 1^{er} juillet 2022, adoptée par le conseil municipal du 28 juin 2022.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Juillet 2023 N° 23

0. Compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023 : Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, l'approuve à l'unanimité
1. Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne
2. Création d'un emploi d'agent recenseur et désignation d'un coordonnateur communal
3. Numérotation de rue
4. Tarif repas du 13 juillet
5. Désignation d'un délégué à la protection des données

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Octobre 2023 N° 24

0. Compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2023 : Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, l'approuve à l'unanimité
1. Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 juin 2023 de la CU Grand Paris Seine & Oise
2. Convention de gestion relevant de la compétence voirie entre la CU GPSEO et la commune de Jumeauville
3. Décision d'effacement de dette suite à une procédure de surendettement
4. Tarif communal – Cantine scolaire
5. Désignation des membres de la Commission d'Actions Sociales
6. Eclairage public
7. GPSEO procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) – Désignation d'un référent

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Décembre 2023 N° 25

0. Compte rendu du conseil municipal du 19 Octobre 2023 : Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, l'approuve à l'unanimité
1. Attributions de compensation : Fixation définitive 2024
2. Dépenses d'investissements – Crédits budgétaires
3. Rapport d'activité 2022 – SEY78
4. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER)

LES TRAVAUX A JUMEAUVILLE

Les travaux de l'église Saint-Pierre-Es-Liens

L'opération de sécurisation se termine

La loi de 1905 impose aux communes d'entretenir leur patrimoine religieux : « ... Les édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des communes sur le territoire desquelles ils sont situés, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal... ».

Après 17 mois de travaux, les travaux de sécurisation de l'église se terminent.



Il était urgent de réaliser ces lourds travaux de mise en sécurité compte tenu de l'état dégradé de l'ensemble de l'édifice, notamment de la charpente, de la voûte et des murs, éléments essentiels pour la stabilité du bâtiment. Les risques d'effondrement et en conséquence, de possibles accidents, étaient réels et constatés par les architectes des bâtiments de France.

Cependant, il restera encore beaucoup à faire pour restaurer l'intérieur de la bâtisse. Le projet de bénéficier d'un dispositif du Conseil Départemental est à l'étude. Le principe de ce dispositif est de confier la création d'un carnet d'entretien à un maître d'œuvre qualifié, permettant ainsi la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'opérations de travaux d'entretien et de maintenance courante des édifices patrimoniaux, subventionné à 80% par le Département.



Yvelines
Le Département



La datation de la charpente a été réalisée par une entreprise spécialisée. L'ensemble des prélèvements de bois, met en évidence, de façon certaine, deux campagnes d'abattage distinctes.

La charpente avait été mise en place dans les années 1494-1502,
à partir d'une autre plus ancienne dont les bois ont été abattus entre 1455 et 1472.

On peut dire que notre église n'est pas toute jeune !!!

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purisma 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

► Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalable donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.


► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 20

idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE JUMEAUVILLE

72 Grande rue
78580 Jumeauville
mairie.jumeauville@wanadoo.fr
www.mairie-jumeauville.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Pierre-ès-Liens de Jumeauville

Yvelines



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photos de couverture : Fondation du patrimoine - Document généré par PrintPlus - Ne pas jeter sur la voie publique

► Nos partenaires



DESCRIPTION DU PROJET

◆ UN TÉMOIN DE L'HISTOIRE

L'église bâtie en l'an 800, dédiée à Saint-Pierre-ès-Liens fut brûlée par les protestants le 15 juillet 1585, en même temps que le château situé au-dessus. La tradition rapporte que Guillaume "le bâtard", plus tard "le Conquérant", séjourna longtemps dans ce château. Reconstituée sur les mêmes fondations, l'église actuelle fut érigée en 1807. Cet édifice continue la tradition des clochers romans de campagne, haut et massif en forme de tour à base carrée, coiffé d'une bâtie. On y accède par un long escalier qui mène à un caquetoir latéral très fermé. Le mobilier et les retables classés possèdent des éléments remontant au XVIème siècle. Des pierres tombales interrompent le pavage de tombettes à l'entrée du choeur. L'une d'entre elles recouvre les restes du noble "Teahan de Fredet", seigneur du Jumeauville et du Bois Haut-Rosay. En levant les yeux vers les lourds retables, on remarque de massives colonnes cannelées, des frontons brisés, des draperies de plâtre et une surprenante frise de tête. On remarque également le vitrail du XIVème siècle et l'importance du maître-autel. Le 31 juillet 1766, la chaire et le banc d'oeuvre construits par un menuisier du village voisin, ont été installés à la place qui est encore la leur aujourd'hui.

◆ UNE RESTAURATION NÉCESSAIRE ET URGENTE

Aujourd'hui, cette église qui a fièrement traversé les siècles et les guerres a besoin de votre aide. Le travail du temps sur la pierre la fragilise, des travaux de restauration doivent être entrepris. Pour assurer la sécurité des personnes, un arrêté de péril et de fermeture de l'église a été pris dans l'attente de procéder à des sondages et des relevés complémentaires de la structure, de la charpente et des fondations.

Des travaux permettant la sécurisation de la voûte ont été réalisés en septembre 2020. Cette voûte présentait des désordres importants qui ont conduit à la nécessité de déposer deux travées très proches de la façade. Ces désordres ont généré sur l'un des pignons des poussées horizontales risquant à terme sa chute sur la voie publique. A la suite de ces travaux, l'église sera réouverte aux cérémonies et processions. De plus, des concerts Gospels, déjà organisés au profit du Téléthon lors des années précédentes, pourront être renouvelés.

Montant des travaux	800 000 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Deuxième semestre 2021



Photos privées © Fondation du patrimoine

Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Jumeauville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74624

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Saint-Pierre-ès-Liens de Jumeauville

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt


Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune Immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).

Réduction d'impôt de 40 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Pour bénéficier encore d'une réduction d'impôts en 2023, il est encore temps de donner pour votre église avant la fin de l'année et avant la fin des travaux.

La collecte de dons pour notre église est toujours en cours à la Fondation du patrimoine, elle viendra minorer la part communale. Nous comptons sur votre générosité pour nous aider à la restauration de notre église, patrimoine remarquable de notre village.

Chaque année vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts (particuliers : 66 % du don – Entreprises : 60 % - Un reçu fiscal vous sera adressé par la fondation dès réception de votre don, la mairie n'étant pas habilitée à délivrer des reçus fiscaux).

[Appel aux dons Fondation du Patrimoine](#)

Le patrimoine appartient à tous. Pour contribuer à la rénovation de l'église de Jumeauville, vous pouvez faire un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/74624 ou par courrier (bon de souscription à découper page précédente).

Merci d'assurer une large diffusion du bon de souscription.

*A ce jour, le montant des dons s'élève à 23857,20 €.
Nous remercions chaleureusement tous les donateurs
connus ou anonymes de leur générosité.*

Travaux de voirie route de Goupillières

Après la rue de Goussonville en début d'année, GPS&O a réalisé, les 5 et 6 octobre derniers, des travaux de réfection de la route de Goupillières sur les 2 kilomètres appartenant à la commune.



Nouvelles plaques de rue



Sur proposition de GPS&O, les plaques de rue ont été remplacées. Vertes comme la campagne, avec le blason de la commune, uniques, elles sont à l'image du village.



Travaux électricité rue de Pichelou

Des travaux ont été réalisés rue de Pichelou par ENEDIS. Il s'agissait de renforcer le réseau électrique pour les riverains.

Enlèvement des poteaux électriques

Vous avez peut-être remarqué dans les champs entre la route de Goussonville et la grande rue, les poteaux électriques ont disparu. Suite aux travaux d'enfouissement des lignes haute tension, ENEDIS devait enlever les poteaux ne servant plus, voilà qui est fait...

Entretien des boiseries du village



L'abribus, l'entrée PMR de la mairie, l'atelier ont été poncés et lasurés par les employés municipaux. Le chantier est en cours pour les autres boiseries communales.



AUTRES EVENEMENTS A JUMEAUVILLE

Etat-civil

Naissances

Date	Nom	Date	Nom
29/08/2023	MARTINS Tomas Arthur	07/12/2023	COLLIN Alexis Olivier Christian
30/08/2023	ROMAN Roxane Adélaïde	18/12/2023	BAMOUSS Imad
28/11/2023	ROSSETTO Jessy		

La déclaration de naissance est obligatoire et doit être faite à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours suivant le jour de la naissance, non compris le jour de l'accouchement.

Pièces à fournir : Livret de famille ou carte d'identité + certificat.

Mariages / Pacs

Date	Nom
08/03/2023	GUSTARIMAC Sullyvan - CAMAX Virginie
13/05/2023 M	CALLU David Laurent Denis - DIAS LOPES Isabelle Maria
03/06/2023 M	VINCENDET Jean-Baptiste Gelindo Guérin - LETOURNEUX Gabrielle Marie Geneviève
08/07/2023 M	LANNELUC-BEAUJARD Xavier Thomas Guillaume - CAMARD Laurie Anita Jacqueline
26/08/2023 M	DUTHUILLE Edouard Jean Robert - BENEVENT Magali Hélène

Décès / Transcriptions

Date du Décès	Nom
20/07/2023	FLAMANT épouse SOUBIRAN Madeleine, Henriette
30/07/2023	GODARD épouse LEMETAYER Mireille Georgette
08/11/2023	Maria MURET née LANDUYT
09/11/2023	Simone QUINET née LASLIER

La déclaration de décès est obligatoire et doit être faite dans un délai de 48 heures à la suite du décès, à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : livret de famille du défunt, certificat de décès établi par le médecin.

La déclaration de décès est faite par un parent du défunt, ou par une personne possédant les renseignements d'état civil concernant le défunt, les plus exacts et les plus complets possible.

Saison de chasse 2023-2024

La société de chasse de Jumeauville organisera des battues aux grands gibiers dans les bois et dans la plaine de Jumeauville aux dates suivantes :

Dimanche 17 septembre 2023	Samedi 21 octobre 2023	Samedi 27 janvier 2024
Samedi 18 novembre 2023	Samedi 16 décembre 2023	Dimanche 25 février 2024
Samedi 13 janvier 2024	Samedi 24 février 2024	



Le jour des battues la société de chasse posera des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques bordant la zone chassée pour signaler les entrées principales de la zone de chasse et des risques de collisions routières.

Merci de votre compréhension. Soyons tous vigilants face aux risques.

Recensement de la population

Cette année, la Commune de JUMEAUVILLE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Courant semaine du 8 au 12 janvier 2024, une lettre explicative sera déposée dans votre boîte aux lettres.

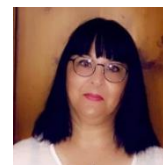
A compter du 18 janvier 2024, un agent recenseur, Madame GERVAIS Marion, nommée par la commune pour effectuer ce recensement, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Elle pourra être accompagnée de Madame JACOB Viviane, nommée coordonnateur communal.



Mme Marion
GERVAIS, agent
recenseur

Suivez simplement les instructions de cette notice d'information pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Des codes individuels de connexion vous permettront de vous faire recenser directement en ligne.

Le recensement en ligne est plus simple, plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.



Mme Viviane
JACOB,
coordonnateur
communal

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou d'accès internet chez vous, n'hésitez pas à passer le faire directement en mairie pendant les heures de permanence ou sur rendez-vous. Si vous ne souhaitez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur. Merci de lui faire savoir en appelant directement la mairie.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024 ?

Contactez la Mairie au 01.30.42.61.29

Le recensement de la population est encadré par une loi, des décrets et des arrêtés.

Il est **OBLIGATOIRE, DECLARATIF et CONFIDENTIEL**, seul l'INSEE est habilité à exploiter le questionnaire et cela de façon anonyme.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de la Mairie au 01.30.42.61.29.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Comptant sur votre collaboration et votre rapidité à effectuer ces démarches.

Fête Nationale du 14 juillet réussie



L'apéritif préparé par L'association « fêtes et animation » a lancé la soirée avec un punch rafraichissant et des amuse-gueules divers et variés « faits maison ». La soirée s'est poursuivie autour d'une paëlla, appréciée de tous, dans une ambiance bien sympathique, et s'est terminée par une soirée dansante, comme le veut la tradition *des bals du 14 juillet*.



11 novembre



Au départ de la mairie, le cortège s'est formé pour rejoindre le cimetière. Comme chaque année, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu autour du monument aux morts.

Après avoir lu le message officiel de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire, le maire a

rappelé le nom des soldats de Jumeauville morts pour la France, aidé par le groupe des enfants de l'école présents avec leurs parents. Puis, tout le monde a entonné la Marseillaise.

Monsieur le maire a remercié les présents, mais aussi les anciens combattants du village qui n'avaient jamais manqué une cérémonie de commémoration, mais qui, pour des raisons de santé n'avaient pas pu être se joindre à nous ce jour-là.



La cérémonie s'est clôturée par un pot de l'amitié à la salle communale.



Collecte de sapins janvier 2024

Fêtes terminées, sapins recyclés. Une collecte des sapins organisée par GPSEO aura lieu en point de regroupement.

Points de collecte :

-  **Ruelle Verte** : Parking le long de l'atelier technique communal
-  **Sortie de Jumeauville route de Maule** : Le long du terrain devant l'habitation

Vous pourrez y déposer vos sapins du **26 décembre 2023 au 18 janvier 2024**.

En dehors de ces dates, votre sapin est à déposer en déchèterie.

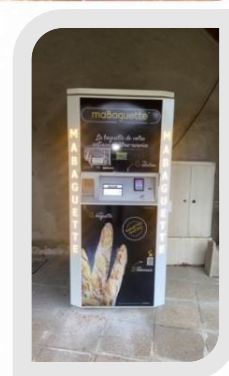
(Sapins naturels uniquement • Sans pied, sans bûche, sans pot • Sans neige artificielle ni décoration • Sans emballage)



Nouveau Distripain

La Boulangerie « les délices de Guerville », qui fournit déjà la cantine, nous propose également son pain dans le nouveau Distripain installé depuis Août 2023 sous l'appentis devant la mairie.

Venez l'essayer le pain est très bon !



COMMISSION ACTIONS SOCIALES

Actions toujours en cours

- Anniversaires des personnes de 80 ans et plus,
- Téléassistances, portages des repas sur demande,
- Doudous aux nouveaux nés Jumeauvillois,
- Différentes aides, renseignements ou services en fonction des besoins.

Colis de Noël aux aînés

Des membres de la Commission d'Actions Sociales et des conseillers municipaux sont passés le dimanche 17 décembre dans la matinée pour remettre le traditionnel Colis de Noël aux jumeauvillois de plus de 70 ans. Ils ont été très bien accueillis !

Repas des Jumeauvillois

- ✚ **Dimanche 10 mars 2024** à partir de midi nous vous convions au repas des jumeauvillois qui aura lieu dans la salle communale. Retenez la date. Nous vous y attendons nombreux.

Numéros des membres de la Commission d'Actions Sociales joignables en cas de besoin

Jean-Claude LANGLOIS	06 83 01 15 38		Muriel PIOT	06 76 42 81 66
Amélie CHOLET	06 64 25 25 92		Monique MAILLARD	06 81 90 93 84
Bruno COCHIN	06 07 21 73 59		Angela ROY - DE CARVALHO	06 42 11 22 07

Les personnes vulnérables ou fragiles qui souhaitent être appelées en cas de canicule, crise sanitaire ou délestage électrique programmé, sont invitées à se faire connaître auprès des membres de la commission.

Un registre est tenu en Mairie.

Pour toute démarche administrative ou mise en place de services prendre contact en Mairie au 01 30 42 61 29.

Information coupures d'électricité

Les coupures d'électricité peuvent avoir différentes causes :

- ✚ **Un déménagement** sans souscription d'un nouveau contrat,
- ✚ **Une surcharge électrique** dans votre foyer, dans ce cas, il est conseillé de faire augmenter la puissance de votre contrat,
- ✚ **Une panne générale** du côté d'ENEDIS,
- ✚ **Un délestage** lorsque la situation électrique est très tendue lors de grands froids par exemple. Dans ce cas, l'électricité est coupée de façon ponctuelle, dans un secteur donné, pour deux heures maximums.

Bus Santé

Avec le Bus Santé, le Département des Yvelines prend soin de vous !



Le Bus Santé vient à votre rencontre, un mercredi sur 2 sur la place de la mairie ! Ce dispositif, développé par le Département des Yvelines en lien avec les professionnels de santé, permet d'offrir une réponse innovante en matière de santé, au plus près des habitants.

Le bus santé, c'est quoi ?

Une offre de santé dans les communes les plus carencées du territoire, autour :

- de consultations de télémedecine à distance avec un médecin grâce à un cabinet de télémedecine* équipé de dispositifs médicaux certifiés** et sécurisés***. Votre médecin traitant n'est pas disponible ? Vous pouvez consulter un médecin à distance pour une prise en charge ponctuelle dans le Bus Santé des Yvelines.
- d'actions de prévention et de dépistage en matière de santé publique : cancers, risques neuro cardiovasculaires, VIH, violences intrafamiliales, addictions et dépendances.

Où trouver le bus santé ?

CALENDRIER 2024 - 1ER SEMESTRE

Janvier		Février		Mars	
1 L	FERIE	1 J	FRENEUSE	1 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique
2 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	2 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique	2 S	
3 M	AUTOUILLET	3 S		3 D	
4 J	FRENEUSE	4 D		4 L	BRUEIL-EN-VEXIN
5 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique	5 L	BRUEIL-EN-VEXIN	5 M	ABLIS
6 S		6 M	ABLIS	6 M	JUMEAUVILLE
7 D		7 M	JUMEAUVILLE	7 J	BREVAL
8 L	BRUEIL-EN-VEXIN	8 J	BREVAL	8 V	OFF
9 M	ABLIS	9 V	OFF	9 S	
10 M	JUMEAUVILLE	10 S		10 D	
11 J	BREVAL	11 D		11 L	LONGNES
12 V	OFF	12 L	LONGNES	12 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
13 S		13 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	13 M	AUTOUILLET
14 D		14 M	AUTOUILLET	14 J	FRENEUSE
15 L	LONGNES	15 J	FRENEUSE	15 V	LA VERRIERE Orly Parc
16 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	16 V	LA VERRIERE Orly Parc	16 S	
17 M	AUTOUILLET	17 S		17 D	
18 J	FRENEUSE	18 D		18 L	BRUEIL-EN-VEXIN
19 V	LA VERRIERE Orly Parc	19 L	BRUEIL-EN-VEXIN	19 M	ABLIS
20 S		20 M	ABLIS	20 M	JUMEAUVILLE
21 D		21 M	JUMEAUVILLE	21 J	BREVAL
22 L	BRUEIL-EN-VEXIN	22 J	BREVAL	22 V	OFF
23 M	ABLIS	23 V	OFF	23 S	
24 M	JUMEAUVILLE	24 S		24 D	
25 J	BREVAL	25 D		25 L	LONGNES
26 V	OFF	26 L	LONGNES	26 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
27 S		27 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	27 M	AUTOUILLET
28 D		28 M	AUTOUILLET	28 J	FRENEUSE
29 L	LONGNES	29 J	FRENEUSE	29 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique
30 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			30 S	
31 M	AUTOUILLET			31 D	

Avril		Mai		Juin	
1 L	FERIE	1 M	FERIE	1 S	
2 M	ABLIS	2 J	BREVAL	2 D	
3 M	JUMEAUVILLE	3 V	OFF	3 L	LONGNES
4 J	BREVAL	4 S		4 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
5 V	OFF	5 D		5 M	AUTOUILLET
6 S		6 L	LONGNES	6 J	FRENEUSE
7 D		7 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	7 V	LA VERRIERE Orly Parc
8 L	LONGNES	8 M	FERIE	8 S	
9 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	9 J	FERIE	9 D	
10 M	AUTOUILLET	10 V	LA VERRIERE Orly Parc	10 L	BRUEIL EN VEXIN
11 J	FRENEUSE	11 S		11 M	ABLIS
12 V	LA VERRIERE Orly Parc	12 D		12 M	JUMEAUVILLE
13 S		13 L	BRUEIL EN VEXIN	13 J	BREVAL
14 D		14 M	ABLIS	14 V	OFF
15 L	BRUEIL-EN-VEXIN	15 M	JUMEAUVILLE	15 S	
16 M	ABLIS	16 J	BREVAL	16 D	
17 M	JUMEAUVILLE	17 V	OFF	17 L	LONGNES
18 J	BREVAL	18 S		18 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
19 V	OFF	19 D		19 M	AUTOUILLET
20 S		20 L	FERIE	20 J	FRENEUSE
21 D		21 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	21 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique
22 L	LONGNES	22 M	AUTOUILLET	22 S	
23 M	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	23 J	FRENEUSE	23 D	
24 M	AUTOUILLET	24 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique	24 L	BRUEIL EN VEXIN
25 J	FRENEUSE	25 S		25 M	ABLIS
26 V	LA VERRIERE CSC Jacques Mique	26 D		26 M	JUMEAUVILLE
27 S		27 L	BRUEIL EN VEXIN	27 J	BREVAL
28 D		28 M	ABLIS	28 V	OFF
29 L	BRUEIL-EN-VEXIN	29 M	JUMEAUVILLE	29 S	
30 M	ABLIS	30 J	BREVAL	30 D	

Comment se rendre dans le Bus Santé ?

Simple et accessible avec ou sans rendez-vous.

Pour en savoir plus sur le Bus et ses jours de passage : 01 30 83 61 00 ou www.yvelines-telemedecine.fr

* La cabine de télémedecine, Consult Station®, est un dispositif médical de classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Lire attentivement la notice avant utilisation.

** Toutes les données de santé sont strictement confidentielles.

Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.

*** Les données sont stockées sur un serveur HDS (Hébergeur de Données de Santé) localisé en France.

Notre Village Notre Région

PROCEDURE GNAU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Ouvert le 1^{er} janvier 2022, le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) de votre commune vous permet de saisir une demande d'autorisation d'urbanisme, de la déposer en ligne et de recevoir toutes les informations sur son suivi jusqu'à la réponse du maire. Le guichet numérique représente une plus-value importante qui modernise les relations entre les citoyens et l'administration lors de l'instruction des demandes d'urbanisme sur tout le territoire national, pour toutes les organisations administratives de l'État et des collectivités locales dont les communes de la communauté urbaine GPS&O.

À quoi sert le GNAU ?

C'est avant tout un portail numérique ouvert à tous qui permet de déposer en ligne auprès d'une mairie une demande d'urbanisme de façon dématérialisée (saisine par voie électronique) via un compte personnel. Plus encore, il s'agit d'un outil qui facilite la constitution du dossier, le suivi en temps réel de son instruction réalisée par l'administration et la réception de la décision de l'autorité compétente sur un espace personnalisé. Le guichet traditionnel en mairie demeure.

Comment y accéder ?

Le guichet numérique est accessible via un lien mis en ligne sur le site internet de votre commune. Vous devez créer un compte personnel et sécurisé, soit sur France Connect si vous le détenez déjà, soit directement sur le GNAU. Vos identifiants seront reconnus pour vos prochaines demandes sur cet espace personnalisé. Si le site de la commune est momentanément indisponible, vous pouvez également vous connecter depuis le site internet de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise – gpseo.fr – qui vous redirigera directement vers la commune concernée

Que puis-je faire avec le GNAU ?

- Déposer toute demande d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, permis de construire, de démolir ou d'aménager... ;
- Donner accès à toute la réglementation d'urbanisme applicable à mon terrain ;
- Informer sur les modalités d'élaboration d'un projet de travaux ou de construction conjointement avec l'administration ;
- Prendre rendez-vous avec la commune avant le dépôt de la demande.

Important : pour faciliter l'examen de la demande et optimiser sa conformité avec le droit et le contexte local, il est indispensable de pouvoir préalablement échanger avec les représentants de la commune sur la faisabilité de votre projet.

Comment suivre l'instruction de ma demande ?

À tout moment, il suffit de vous rendre sur votre espace personnel, de cliquer sur le numéro attribué à la demande pour consulter les documents et informations liés.

Chaque étape de l'instruction correspond à une intervention déterminante de l'administration : courrier de demande de pièces car des informations utiles à l'étude de votre demande doivent être ajoutées à votre dossier, majoration du délai d'instruction, dossier complété, demandes d'avis aux services consultables... Vous suivez pas à pas l'avancement de toutes ces démarches et vous pouvez communiquer avec l'administration

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

+ PRATIQUE + ACCESSIBLE + RAPIDE + SÉCURISÉ + ÉCOLOGIQUE

1 C'EST QUOI ?

Un **PORTAIL UNIQUE** accessible depuis les sites internet de la mairie et de la CU GPS&O pour formaliser et envoyer toute demande d'urbanisme

2 POUR QUI ?

Connexion sur internet de : **l'habitant, l'architecte, les professionnels de l'immobilier et de la construction** pour tous travaux ou pour céder un bien

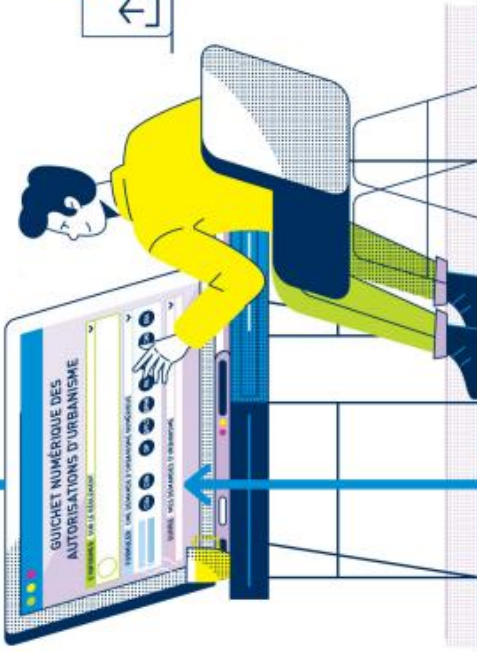
3 POUR QUELLES DÉMARCHES ?

- S'informer sur les règles d'urbanisme
- Consulter le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- Déposer une demande d'urbanisme avec un dossier complet PC - DP - CU - PA - Ptd / DIA

QUI RÉPOND À LA DEMANDE ?

La commune pour les **AUTORISATIONS D'URBANISME** (DP, PA, PC, CU)

La **Communauté urbaine** pour le **FONCIER** (DIA)



La réponse sera consultable en ligne

Suivi en ligne des demandes

PETIT GLOSSAIRE DES DEMANDES D'URBANISME

Projet : acheter / vendre un bien immobilier

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Projet : construire / réaliser des travaux

PC : Permis de construire

DP : Déclaration Préalable

CU : Certificat d'Urbanisme

Ptd : Permis de démolir

PA : Permis d'aménager

QUELS AVANTAGES ?



Facilite les démarches (assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)



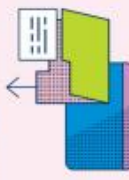
Optimise la gestion des demandes d'urbanisme



Gagne du temps Guichet unique **24h/24, 7j/7**



Sécurise les informations



Préserve les ressources naturelles en passant par le zéro papier



Améliore la qualité des services publics



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ENTRE L'ETAT ET LA CNAF

2 enjeux principaux, 10 ambitions majeures

Vous trouverez sur le site <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-07/COG-CNAF-2-enjeux-principaux-10-ambitions-majeures.pdf>

Un document de 136 pages qui aborde les sujets suivants

SOMMAIRE	Page 4	PRÉAMBULE	Page 36	FICHE THÉMATIQUE N°5
				Soutenir les outre-mer dans la dynamique de développement de leurs équipements et services à destination des familles
	Page 12	AXE 1	Page 42	FICHE THÉMATIQUE N°6
		Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie		Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
	Page 13	FICHE THÉMATIQUE N°1	Page 46	FICHE THÉMATIQUE N°7
		Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance		Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires
	Page 21	FICHE THÉMATIQUE N°2	Page 52	AXE 2
		Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants		Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations
	Page 26	FICHE THÉMATIQUE N°3	Page 53	FICHE THÉMATIQUE N°8
		Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes		Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services
Page 30	FICHE THÉMATIQUE N°4	Page 62	FICHE THÉMATIQUE N°9	
	Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence		Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source	
		Page 68	FICHE THÉMATIQUE N°10	
			Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale	

**Protégeons les ados
contre les papillomavirus !**

➡ **Le vaccin est la meilleure protection contre les cancers liés aux papillomavirus (HPV)**

Vous avez un doute ? Une question ?
Parlez-en à votre médecin ou professionnel de santé de votre choix.

Consultez notre site internet
www.iledefrance.ars.sante.fr

Pour en savoir plus :
> e-cancer.fr
> vaccination-info-service.fr

© Agence régionale de santé Île-de-France

Depuis la rentrée 2023, la vaccination contre les papillomavirus (HPV) est proposée aux collégiens de 5^{ème}

• Les HPV, c'est quoi ?

Les papillomavirus (HPV) sont des infections sexuellement transmissibles très fréquentes. 80 % des femmes et des hommes sont exposés à ces virus au cours de leur vie. En général, le corps parvient à éliminer les infections à HPV mais il arrive que celles-ci persistent et provoquent des lésions précancéreuses. Ces lésions peuvent évoluer vers un cancer plusieurs années plus tard.

• Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin protège contre la majorité des HPV connus pour être les plus à risque de donner des cancers. Il est sûr et efficace. Dans certains pays, comme l'Australie, où le nombre de jeunes adultes vaccinés est important, on observe un net recul des cancers et lésions précancéreuses.

Le vaccin contre le papillomavirus existe depuis 15 ans. Il a déjà été administré à plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents dans le monde. Il fait l'objet d'une surveillance par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). L'utilisation très large en France et dans le monde de ces vaccins et les études menées ont démontré qu'ils ne présentent pas d'effet secondaire grave, comme le confirme l'Organisation Mondiale de la Santé.

• Pourquoi une campagne de vaccination dans les collèges ?

L'objectif est de faciliter l'accès à la vaccination de tous les enfants d'une classe d'âge. C'est une opportunité unique de proposer une action de prévention à tous, sans distinction.

• Qui est concerné ?

Tous les élèves de classe de 5^{ème}, âgés de 11 à 14 ans, des collèges publics et des collèges privés sous contrats volontaires, pourront bénéficier gratuitement de la vaccination au sein même de leur établissement.

• Comment se déroule la vaccination ?

La vaccination est gratuite pour les adolescents qui participent à cette campagne. Les collégiens recevront deux doses de vaccins à 6 mois d'intervalle durant l'année scolaire. Ils seront vaccinés pendant le temps scolaire, accompagnés par l'équipe du collège et du centre de vaccination de votre quartier.

• Quels sont les documents à fournir ?

Avant la vaccination, les parents doivent signer l'autorisation fournie par l'établissement scolaire.

Le jour de l'injection, le collégien doit obligatoirement présenter son carnet de santé ou de vaccination.

La vaccination prévient jusqu'à 90% des infections à HPV

6400 cancers sont dus aux HPV en France chaque année

DGCCRF DEPANNAGE A DOMICILE ! ATTENTION AUX ARNAQUES

Quelques conseils

Avant

1. N'utilisez pas les numéros de téléphone issus de flyers déposés dans les boîtes à lettres et méfiez-vous des publicités en ligne vantant les interventions rapides de certains professionnels.
2. Constituez-vous une liste d'artisans fiables pour éviter d'appeler, en situation d'urgence, un artisan que vous ne connaissez pas.
3. Demandez à votre syndic, ou votre assureur, des coordonnées d'artisans ; ils peuvent avoir des accords avec certains professionnels, voire ceux attachés à votre immeuble.
4. Prenez le temps de mettre en concurrence plusieurs professionnels ou artisans (par exemple trois) ; comparez les tarifs de chacun et n'hésitez pas à demander des précisions sur le prix des interventions (de jour et de nuit).

Pendant

1. Avant que le professionnel ne débute l'exécution de sa prestation, exigez de celui-ci qu'il vous fournisse, par écrit, par courriel ou tout autre support durable, les informations nécessaires à la décision, dont le détail de l'intervention et le prix.
2. Exigez de celui-ci - avant tous travaux - un contrat écrit, que vous aurez à signer pour accord, contenant les informations qu'il vient de vous fournir, accompagné d'un bordereau de rétractation (obligation imposée par la loi).
3. En cas d'intervention immédiate, veillez à ce que le professionnel vous informe précisément sur vos droits : vous pourrez toujours vous rétracter, mais vous pourrez le cas échéant être tenu d'indemniser le professionnel pour la partie de la prestation déjà réalisée.
Exemple : si pendant le dépannage, vous réalisez que le professionnel va trop loin (remplacement du chauffe-eau pour une fuite), vous pouvez l'interrompre et ne payer que la partie urgente des travaux : la réparation de la fuite.
4. Ne laissez pas le professionnel repartir avec les pièces remplacées

Après

1. Si vous ne parvenez pas à vous entendre à l'amiable avec le professionnel, soumettez le litige aux tribunaux civils, afin de demander réparation.
2. Vérifiez si le contenu de votre contrat d'assurance habitation ne vous propose pas un conseil juridique gratuit. Dans la négative, vous pouvez vous tourner vers les maisons de la justice et du droit
3. Pour vous renseigner sur vos droits, ayez le réflexe
 - Réponse Conso via signal.conso.gouv.fr
 - Téléphone 08 09 54 05 50
 - Par courrier DGCCRF-Réponse Conso B.P. 34935 Montpellier Cedex 9
4. Vous pouvez aussi demander conseil à une association de consommateurs, ou auprès de l'antenne de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).
5. Si vous estimez avoir été victime d'une escroquerie, ou/et d'agressions physiques ou verbales, rapprochez-vous le plus vite possible des services de police ou de gendarmerie pour déposer une plainte. N'hésitez pas à insister, si nécessaire, pour que votre plainte soit enregistrée.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



10 CONSEILS PRATIQUES

- 1 N'utilisez pas les numéros issus de flyers déposés dans les boîtes aux lettres et méfiez-vous des publicités vantant les interventions rapides de certains professionnels.
- 2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur. et, dans la mesure du possible, prenez soin de contacter préalablement votre compagnie d'assurance pour vérifier quelles réparations sont prises en charge par votre contrat et à quelles conditions.
- 5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance: gardien, proches.
- 10 Porte claquée à minuit? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : de nouveaux taux harmonisés dès 2024

Conformément aux exigences réglementaires qui imposent une harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'échelle de l'EPCI, un nouveau taux de TEOM s'appliquera dès 2024 pour tous les propriétaires.

TEOM : la taxe qui finance la collecte et le traitement des déchets

Pour financer la collecte des déchets ménagers, chaque foyer doit s'acquitter annuellement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Tous les propriétaires d'un logement accessible par le service public de gestion des déchets sont concernés, qu'il s'agisse de leur résidence principale, secondaire ou d'un bien qu'ils proposent à la location. Les locataires - quant à eux – peuvent voir cette taxe se répercuter sur les charges locatives transmises par leur propriétaire.

C'est la principale source de financement pour la collecte et le traitement des déchets. Cela inclut les services suivants :

- le transport vers les sites de traitement,
- le traitement (incinération, enfouissement ou recyclage),
- les équipements de collecte (bacs ou points d'apport volontaire),
- le fonctionnement des déchèteries,
- les dispositifs de compostage,
- la sensibilisation et la communication (animations et actions sur la prévention des déchets, sur les consignes de tri...).

Actuellement, sur le territoire de GPS&O, 30 taux de TEOM co-existent avec un niveau souvent en inadéquation avec le service rendu à l'habitant. L'harmonisation de cette taxe imposée par la loi NOTRe est l'occasion pour la Communauté urbaine, en charge de la gestion des déchets des ménages, de mettre en place un nouveau système fondé sur une équité de traitement entre communes, en ajustant le taux de TEOM au niveau de service.

Une nouvelle politique tarifaire équitable

La Communauté urbaine GPS&O a confié il y a plus d'un an à un groupe de travail composé d'élus des différents groupes politiques et des différents territoires la charge de réfléchir à l'évolution des services et des taux associés.

Les propositions ont été soumises à la validation des maires et ont permis de laisser le choix à chaque commune entre 4 niveaux de service associés à des taux correspondants sur la base d'une offre socle et de prestations optionnelles. Ce choix a fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire le 12 octobre 2023.

Un nouveau taux pour une offre de service adaptée aux besoins de la commune

Jusqu'à 4,04 %, la nouvelle TEOM appliquée sur votre commune sera de 7,52 %.

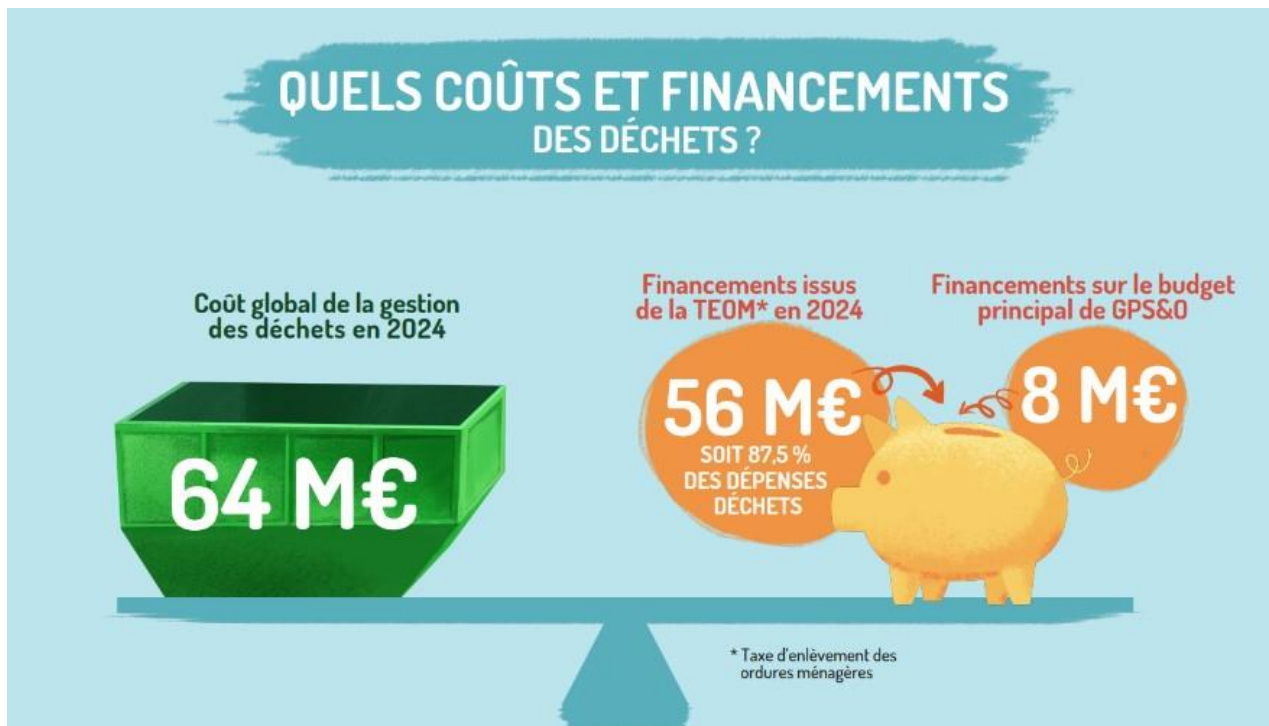
Ce nouveau taux, en vigueur à compter d'octobre 2024, garantit un socle de service commun correspondant aux services essentiels à l'habitant, et qui est mis œuvre dans l'ensemble des communes du territoire, soit :

- La collecte en porte-à-porte aux fréquences habituelles et le traitement pour :
 - les ordures ménagères : 1 fois par semaine en habitat individuel / 2 fois par semaine en habitat collectif ;
 - les emballages et papiers : tous les 15 jours en habitat individuel / 1 fois par semaine en habitat collectif ;
- La collecte du verre en points d'apport volontaire ;
- La pré-collecte, incluant la fourniture des bacs et des bornes d'apport volontaire ;
- L'accès aux 12 déchèteries, pour déposer notamment les encombrants et les déchets végétaux, et le traitement associé des déchets ;
- La distribution de composteurs et la mise à disposition de broyeurs pour la gestion des déchets végétaux pour réduire leur production ;
- Des actions de sensibilisation et de communication pour favoriser la réduction des déchets.

Jumeauville a par ailleurs fait le choix d'ajouter à ce socle, une offre de service supplémentaire :

- la collecte en porte-à-porte des encombrants : 1 fois par trimestre en habitat individuel
- la collecte en porte-à-porte des végétaux tous les 15 jours de la mi-mars à la fin novembre.

« La proposition « à la carte » a permis de laisser la liberté aux Maires de décider, à partir d'un socle commun, du niveau de service le plus adapté à leur commune, avec un taux de TEOM correspondant. Un enjeu d'autant plus complexe que sur un territoire aussi hétérogène que le nôtre, l'harmonisation ne doit pas être synonyme d'uniformisation mais bien d'équité », **souligne Cécile Zammit-Popescu.**



Augmentation continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) relative à la gestion des déchets (enfouissement et incinération), hausse des prix de l'énergie et des matières premières, des prestations de services (collecte et traitement) ... La compétence déchets doit de plus en plus faire face à des dépenses liées à un contexte national contraint.

La maîtrise des coûts est par conséquent un chantier plus que jamais prioritaire pour la Communauté urbaine. Pour rééquilibrer un budget déjà déficitaire, plusieurs leviers sont pointés par la CU en plus de la revalorisation de la TEOM :

- Accélérer la politique de réduction des déchets avec un objectif de - 20% des ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 ;
- Confier à un seul prestataire l'ensemble des modes de traitement des déchets ;
- Harmoniser la gestion des déchets non-ménagers (professionnels, administrations...).

Avec les nouveaux taux, la recette issue de la TEOM augmentera de 9,2 M€ en 2024, ce qui ne compensera qu'en partie l'augmentation des coûts structurels. La Communauté urbaine a souhaité alléger la pression fiscale sur les ménages en maintenant 8 M€ de déficit résiduel qui continuera d'être financé par le budget principal de GPS&O.

Tout savoir sur la TEOM, l'actualité des déchets... sur gpseo.fr

<https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/gerer-mes-dechets/faq-dechets-TEOM-2024>

INFORMATION DECHETS

Tri à la source des biodéchets : les infos clés

Déchets alimentaires, loi anti-gaspillage, compostage... tout et son contraire est dit sur l'obligation de trier les biodéchets au 1^{er} janvier 2024. C'est pourquoi la Communauté urbaine fait le point sur la situation.

Les habitants seront-ils obligés de trier leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024 ?

NON. Les particuliers n'auront pas l'obligation de trier leurs biodéchets au 1^{er} janvier 2024. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) demande que soit donnée la **possibilité à tous les producteurs de déchets alimentaires** - particuliers en habitat individuel ou collectif, entreprises, restaurateurs, administrations - **de trier à la source leurs biodéchets, sans contrainte pour ceux-ci.**

Il incombe aux collectivités ayant pour compétence la gestion des déchets d'étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les biodéchets à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?



Un biodéchet est un déchet **composé de matière organiques issues de ressources naturelles végétales ou animales.**

Il a la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on l'appelle également putrescible ou fermentescible.

Il existe 2 formes de biodéchets :

- **les déchets alimentaires** : épluchures, restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés...
- **les déchets végétaux** : tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes, ligneux issus de l'élagage ...

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Car ils sont une **ressource** ! Selon le type de traitement, compostage ou méthanisation, ils peuvent soit contribuer au maintien de la fertilité des sols ou permettre la fabrication de gaz renouvelable !

Ainsi le tri à la source des biodéchets présente un triple avantage :

- L'amélioration du bilan carbone grâce une réduction du stockage et de la combustion des déchets ;
- La production du biogaz pour un usage local ou pour le réseau de gaz naturel ;
- L'amélioration de la qualité des sols, grâce à l'usage de cet engrais organique pour votre potager !

À ce jour, une large partie des biodéchets est encore incinérée et enfouie. Ces modes de traitements conduisent à des pollutions diverses et à un gaspillage de ressources.

Quelles sont les solutions proposées par GPS&O ?

Actuellement, GPS&O développe déjà des **solutions de gestion de proximité** pour favoriser, quand cela est possible, le tri des biodéchets (hors déchets d'origine animale) :



Distribution de composteurs individuels : composter constitue une excellente solution pour régler, dans un même effort, le tri à la source des biodéchets et leur traitement. C'est pourquoi, GPS&O a intensifié en 2023 ses opérations de vente de composteurs à prix réduit avec la distribution de près de 2000 unités. À partir de 2024, l'offre sera multipliée par trois avec **6000 composteurs**. Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, ces campagnes de distribution sont couplées à une initiation gratuite au compostage par un conseiller et la remise d'un guide des bonnes pratiques et d'un bio seau.



Mise en place de composteurs partagés : cette solution s'adresse à l'habitat collectif. Les usagers ont accès en pied d'immeuble à des composteurs. La Communauté urbaine accompagne les copropriétaires / bailleurs et usagers pour la mise en place et le suivi. En 2023, 16 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en service, portant à 96 le total de ces dispositifs sur le territoire de la CU.



Opération de broyage itinérante des végétaux : depuis l'automne 2021, Grand Paris Seine & Oise organise, conjointement avec plusieurs communes du territoire, des opérations de broyage des déchets végétaux. Objectif : transformer les déchets en ressource, car le broyat peut être utilisé pour le paillage, permettant entre autres de lutter contre les sécheresses.

Cette pratique permet également la réduction des déchets végétaux.



Accueil des déchets végétaux dans 10 déchèteries du territoire.



En savoir +

gpseo.fr/biodéchets

N° Infos déchets 01 30 33 90 00 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Collectes pour Jumeauville

Quand sortir vos bacs et encombrants ?

-  Pour les collectes qui ont lieu le matin => **les sortir la veille au soir**
-  Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi => **les sortir le matin avant midi**

- ❖ Ordures ménagères (poubelle verte) => **mercredi après-midi**
- ❖ Emballages ménagers recyclables (poubelle jaune) => **vendredi après-midi semaine paire**
- ❖ Encombrants => **4 fois par an en porte à porte**
- ❖ Déchets végétaux => **vendredi après-midi tous les 15 jours**
- ❖ Verre => en point d'apport volontaire (route d'Hargeville)

Nous ne disposons pas encore du calendrier précis pour les collectes en 2024. Dès réception, il sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Rappel : rentrer les poubelles pour laisser le passage sur les trottoirs de Jumeauville.

Déchèteries

Certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle et nécessitent d'être déposés en déchèterie. Encombrants ou néfastes pour l'environnement, ils seront traités ou recyclés selon leur nature. Ainsi, 11 déchèteries vous accueillent sur l'ensemble du territoire, 10 sous la gestion directe de GPS&O et 1 sous la gestion du syndicat intercommunal Valoseine (Triel sur Seine). Sur chaque site, un agent vous y accueille afin de vous accompagner dans vos dépôts. Les déchèteries d'Aubergenville et de Gargenville sont dotées d'une zone d'échanges, destinée au réemploi des objets pouvant connaître une nouvelle vie.

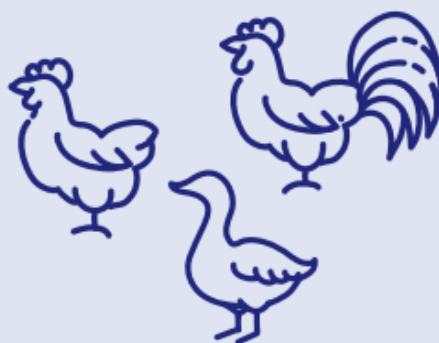
Plus d'informations (adresses, liste des déchets acceptés...) : <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/gerer-mes-dechets/les-decheteries-et-ressourceries>



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Monoxyde de carbone

RECONNAÎTRE CES SYMPTÔMES PEUT SAUVER DES VIES !

Les symptômes suivants doivent vous faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble.

Petites doses répétées



1 Perceptions lumineuses


2 Mal de tête

3 Fatigue
Nausées

? Qu'est-ce que le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et incolore, pouvant être mortel. Tous les appareils de chauffage à combustion peuvent produire du monoxyde de carbone, s'ils sont anciens, mal entretenus, mal réglés ou utilisés dans des conditions inadéquates.

Intoxication chronique à ne pas confondre avec une intoxication alimentaire



4 Vomissement
Syncope

5 Coma

Fortes doses

Intoxication aiguë incapacité à se déplacer

Ce gaz peut vous faire perdre connaissance en quelques minutes. Si vous pensez être victime d'une intoxication au monoxyde de carbone : **aérer immédiatement** le logement, **couper les appareils de chauffage**, **évacuer les locaux** et **appeler les secours** (112 n° d'urgence européen - 18 Pompiers - 15 SAMU).

FEMMES ENCEINTES ET INTOXICATIONS

Le fœtus est particulièrement vulnérable face aux intoxications au monoxyde de carbone (CO) notamment parce que l'hémoglobine fœtale a une affinité plus importante pour le CO que l'hémoglobine adulte. Ainsi, il faudra être particulièrement vigilant car des signes mineurs d'intoxication chez la femme enceinte n'excluront pas une atteinte fœtale, laquelle pourra avoir des conséquences de sévérité variable.



Gestes Citoyens & Ecolos

Sobriété énergétique

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et Voltalis, proposent une solution gratuite pour faire des économies sur le chauffage électrique

Pour renforcer sa politique en faveur de la sobriété énergétique, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) a noué un partenariat avec Voltalis pour proposer aux habitants et professionnels du territoire d'être équipés gratuitement d'un dispositif de pilotage intelligent de leur chauffage électrique. Economique et écologique, cette solution innovante permet d'alléger sa facture d'électricité tout en participant à la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

La flambée des prix de l'électricité et la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles placent désormais la sobriété énergétique au cœur des politiques publiques.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), GPS&O conduit de nombreuses actions visant à mieux maîtriser la consommation d'énergie sur son territoire et à lutter contre la précarité énergétique, telles que le passage de l'éclairage public en LED et la promotion de l'extinction nocturne auprès des communes, l'accompagnement des particuliers et entreprises dans leurs projets de rénovation thermique ou encore l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipement sportifs et culturels communautaires.

Accompagner les habitants et professionnels dans leurs efforts de sobriété

Dans le prolongement de cette stratégie, la Communauté urbaine s'associe à la société Voltalis pour proposer aux habitants chauffés au tout électrique **d'être équipés gratuitement d'un dispositif innovant de maîtrise et de réduction de leur consommation**. Près de 50 000 particuliers et professionnels sont concernés sur le territoire. La mise en œuvre de cette solution offre aux consommateurs la possibilité de réaliser des économies d'électricité tout en contribuant à la transition écologique et à la sécurité du réseau électrique national.

« La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise se veut un territoire modèle sur le plan de la maîtrise des dépenses énergétiques. Nous souhaitons accompagner nos habitants dans l'adoption de nouveaux comportements qui allient la préservation de leur pouvoir d'achat et la lutte contre le changement climatique. C'est le sens de notre partenariat avec Voltalis », déclare **Cécile ZAMMIT-POPESCU, Présidente de GPS&O**.

« Le soutien d'une collectivité aussi importante que la Communauté Grand Paris Seine & Oise est une grande marque de confiance pour Voltalis. Près de 50 000 nouveaux foyers et professionnels vont pouvoir bénéficier de notre solution d'économies d'énergie à l'approche de l'hiver », déclare **Mathieu BINEAU, Directeur Général de Voltalis**.

Parallèlement, ce dispositif contribue activement à la décarbonation et à la sécurité de l'alimentation électrique des Français. En effet, en cas de forte demande, notamment lors de la période hivernale, le réseau national risque des délestages ciblés ou pire, un black-out généralisé. A ces moments clés, Voltalis peut réduire très brièvement la consommation des appareils connectés aux boîtiers, et **ce sans impact sur le confort des utilisateurs**. Cette action vertueuse génère des économies pour les foyers équipés, soulage le réseau en temps réel et limite le recours à des centrales thermiques polluantes au gaz, au fioul ou au charbon, traditionnellement utilisées pour faire face à ces pics.

Comment les habitants et professionnels du Grand Paris Seine & Oise peuvent bénéficier de ce dispositif d'éco-sobriété ?

Des conseillers Voltalis viendront progressivement à la rencontre des particuliers et des professionnels de l'ensemble du territoire pour leur présenter le dispositif, répondre à leurs questions et leur proposer un rendez-vous d'installation. Un technicien agréé intervient ensuite pour installer le dispositif, en 2h30 en moyenne selon le nombre de radiateurs à équiper. Tous les habitants chauffés électriquement peuvent aussi solliciter directement l'installation de ce dispositif en contactant Voltalis par téléphone au 01 87 15 83 55 ou par e-mail : gpseo@voltalis.com

À propos de Voltalis :

L'électricité renouvelable est le futur de l'énergie. Son intermittence impose à tous une consommation plus intelligente. Depuis 2006, Voltalis est le leader européen du pilotage intelligent de la consommation électrique résidentielle et tertiaire. Notre technologie innovante permet déjà à plus de 150 000 foyers européens de mieux maîtriser leur consommation et répond aux besoins croissants de flexibilité du système électrique, élément essentiel de la transition écologique. Développée en France et déployée notamment avec le soutien de collectivités territoriales et d'acteurs majeurs du logement, notre solution apporte des réponses concrètes aux enjeux de pouvoir d'achat des particuliers, de réduction des émissions de CO₂ et de sécurité des réseaux électriques. Forts de plus de 15 ans d'expérience, nous continuons à innover pour préparer le pilotage des nouveaux usages, tels que la charge des véhicules électriques, le stockage ou l'autoconsommation. Bénéficiant du soutien et des synergies créées avec son actionnaire majoritaire Meridiam, société à mission engagée dans le financement, le développement et la gestion à long terme d'infrastructures durables, Voltalis accélère aujourd'hui le déploiement de ses solutions à très grande échelle, en France comme à l'international. Voltalis est labellisé Solar Impulse depuis juin 2023. En savoir plus sur <https://www.voltalis.com/>.

Dépôts sauvages à Jumeauville

Les dépôts sauvages à Jumeauville sont de plus en plus fréquents, comme le montrent ces photos, l'évacuation est le plus souvent effectuée par les employés municipaux et le maire.

Si vous êtes témoins de déversement de déchets sur le domaine public de la commune, nous vous remercions de prévenir la mairie afin que l'enlèvement soit effectué rapidement.

Merci de respecter notre campagne !!



Chemin de Houdan



Chemin de l'Alizier route de Goupillières



Déchets ménagers bois de Beurron

Éducation et Petite Enfance

VIE SCOLAIRE

Vacances scolaires 2023-2024

	Zone A	Zone B	Zone C (Jumeauville)
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023		
Rentrée SCOLAIRE 2023	Lundi 4 septembre 2023 (Prérentrée des enseignants le vendredi 1er septembre 2023)		
Vacances TOUSSAINT 2023	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023		
Vacances NOËL 2023	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024		
Vacances HIVER 2024	Du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024
Vacances PRINTEMPS 2024	Du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril 2024 au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril 2024 au lundi 22 avril 2024
Pont ASCENSION2024	Du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024		
Vacances ÉTÉ 2024	Du samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024		
Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.			

Horaires de l'école

Le matin, la grille ouvre à 8h50 et ferme à 9h pour le début des cours.

Fin des cours 12h.

L'après-midi, ouverture des portes 13h20, fermeture 13h30.

Fin des cours 16h30 - Puis garderie jusqu'à 18h30.



Nous rappelons que les regroupements sont fortement déconseillés devant l'école, il faudrait éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Rentrée scolaire – effectif

La rentrée s'est bien passée pour les enfants de l'école Julien Cochin. Cette année se déroulera sur le thème des jeux olympiques.

Les effectifs sont les suivants (83 élèves) :

Petite section de maternelles : 8 élèves	CE1 : 10 élèves
Moyenne section de maternelles : 15 élèves	CE2 : 17 élèves
Grande section de maternelles : 9 élèves	CM1 : 10 élèves
CP : 7 élèves	CM2 : 7 élèves

Les classes sont regroupées de la façon suivante avec les professeurs des écoles :

PS et MS : Mme Frémont & M. Buchter	CE1 et CM1 : Mme Mongibeaux (en remplacement de Mme Pinna)
GS et CP : Mme Liberpré & M. Buchter (M. Buchter remplace Mme Dequesnes)	CE2 et CM2 : M. Tegero-Latour

Election parents d'élèves

Cette année, les parents délégués sont au nombre de 4 :

- Lucile Pernot, Maman de Matis en CE1 et de Gabrielle en MS
- Nolwenn Kerogues-Le Rolland, Maman de Aelys en MS et Izia en PS
- Camille Lataillade, maman de Capucine en MS
- Séverine Delaune, maman de Gabriel en CM1 et Jules en GS

Kermesse

Le 30 juin dernier a eu lieu la kermesse de l'école. Elle a commencé par un spectacle sur le thème du voyage en Auvergne et s'est poursuivie par des jeux animés par les parents délégués.



La kermesse est aussi l'occasion de dire au revoir à la classe de CM2 qui poursuit son parcours scolaire au collège et ainsi quitte l'école du village. Pour cela, la commission des affaires scolaires offre à chacun une calculatrice.



Classe verte

Du 19 au 23 Juin dernier, les élèves de l'école Julien Cochin du CE1 au CM2 se sont rendus en Auvergne pour une classe verte sur le thème du volcanisme.

Ils étaient accompagnés de leurs enseignants, de deux parents volontaires et de l'ancienne institutrice de Jumeauville Madame Chaussidon, c'était un réel plaisir de la retrouver !

Ils ont pu découvrir cette belle région avec un programme très complet, il a été compliqué de sélectionner les photos : le lac Pavin, la vallée de Chaudefour, Besse, la chaîne des puys dont le puy de Vichatel et le puy de Chambourguet mais aussi une journée au parc Vulcania.



*Le lac Pavin
et la visite de découverte*



La vallée de Chaudefour : départ en bus, torrent et visite de la ferme



*Le lac Chambon pour un petit
bain de pieds*



La ville médiévale de Besse



Puy de Chambourguet



Le parc Vulcania



Le volcan de Lemptegy



Le déplacement a été réalisé en car de bout en bout



Les élèves étaient logés dans un centre de loisirs



Accueil et repas



Ils sont rentrés ravis de leur semaine « hors les murs ».

Ils s'étaient entraînés toute l'année en randonnée dans les alentours du village.

Remise des diplômes du brevet

Suspendue par la période covid, la cérémonie de remise du DNB (Diplôme National du Brevet) a été à nouveau organisée en présence des maires des communes affiliées au collège de la Mauldre, du principal de l'établissement et des élèves qui étaient en 3^{ème} l'an dernier.

Ce fut l'occasion de féliciter les jeunes diplômés de Jumeauville et de leur souhaiter bon courage pour le lycée.



De gauche à droite :

Ewan LERECULEY
Alexandre MICHEL
Laura MASSA-BREUIL
Eléa CALEGARI
Emma BOUGOUIN

Accompagnés de Jean-Claude Langlois, maire
de Jumeauville !

LES ACTIVITES ET SORTIES

Repas à thème

Pour la semaine du goût, les professeurs de écoles ont proposé de réaliser une action pédagogique et de composer un repas à thème le mardi 17 octobre. Il a permis aux enfants de manger des plats provenant des 5 continents :

- Asie : Bhaji aux oignons ; Nems aux légumes ;
- Amérique : Empanadas au boeuf ;
- Europe : Pizza Reine ;
- Afrique : banane et chocolat ;
- Océanie : sirop d'ananas.

Ceci rappelant le thème de l'année : les jeux olympiques.

Festivités de Noël

La commission des affaires scolaires a invité cette année les enfants de l'école, leurs parents et leurs enseignants à une soirée de Noël le vendredi 15 décembre à 19h à la salle des fêtes. A cette occasion le Père Noël et la mère Noël ont remis un cadeau à chaque enfant de l'école et tous ont partagé un moment convivial.

Cette année, le repas spécial de Noël fourni par Yvelines Restauration et le spectacle de Noël proposé par la commune ont eu lieu le même jour : Jeudi 21 décembre.

Le spectacle a été suivi d'une chorale et d'un marché de Noël organisé par les enseignants à partir de 18h.

Tarif cantine

Par décision du 19 Octobre, en raison d'une augmentation substantielle du prix de notre prestataire, Yvelines restauration, le conseil municipal a fixé le tarif du repas par enfant à 5,90 €, à partir du 1^{er} Novembre 2023.

LES MATINEES D'ÉVEIL

Nous avons bien commencé cette nouvelle année avec 16 enfants.

Quelques bébés vont bientôt nous rejoindre.

Nous continuons les séances de motricité les mardis matin et les ateliers d'éveil les jeudis et vendredis matin en demi-groupes.

Ensemble, nous nous régalons dans la piscine à balles ou sur le trampoline, mais aussi, nous partageons de nombreuses activités :

lecture, jeux, peinture,
playmaïs, Mr Patate, pâte
à modeler...



Présidente :
Stéphanie Angoulvent
06 81 71 26 45
angoulvent@laposte.net

Secrétaire :
Eléonore Bougouin
Bougouin.eleonore26@orange.fr

Trésorière :
Séverine Delaune
Severine.boulen@laposte.net

Vie associative

L'ATELIER, NOS TRAVAUX MANUELS

Et voilà une nouvelle année créative a débuté.
Venez nous voir le mardi après-midi 14h-17h et/ou le mardi soir 20h30-23h30, au 1^{er} étage de la salle des fêtes.
Vous êtes les bienvenues !



Présidente :

Carina Philippe
06 70 80 22 57

Secrétaire :

Nathalie Cabanillas
06 89 56 73 59

Trésorière :

Coralie Biville
06 63 79 65 28



LATELIER_JUMEAUVILLE
latelier_jumeauville

Mail :

latelierdejumeauville@gmail.com

Site internet

www.mairie-jumeauville.fr
(Jumeauville Loisirs – Atelier)

Voici quelques photos de nos dernières réalisations...



ET C'EST PARTI POUR LE DEFI DU CALENDRIER DE L'AVENT 2023 !





LA BIBLIOTHEQUE

Elle est ouverte de 10 h 30 à 12 h tous les mercredis (sauf vacances scolaires).

Le tarif est de 25 € par famille, 8 € par enfant et 15 € par adulte pour l'année.

Présidente :
Elisabeth Fèvre

Vice-présidente :
Amélie Cholet

Trésorière :
Séverine Delaune

Trésorière Adjointe :
Stéphanie Masson

Secrétaire :
Valérie Michel

Secrétaire Adjointe :
Françoise Svensson

Mail
jhalivres@gmail.com

Contact
Elisabeth Fèvre
07 86 38 85 87



Vous trouverez des livres pour tous les âges, des bandes dessinées, des mangas.

Bricolage et contes d'Halloween

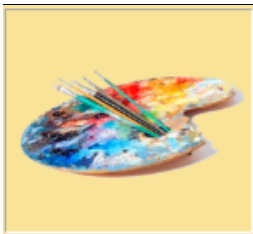


Le Café Littéraire

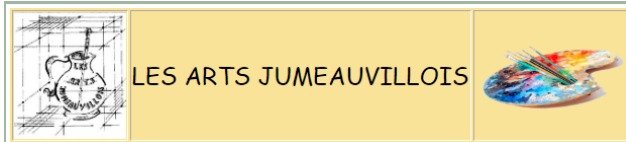
C'est une soirée de convivialité et d'échanges qui a lieu environ tous les 3 mois. Nous parlons des livres lus, de ceux que nous voudrions lire, nous les prêtons ou pas, et découvrons de nouveaux auteurs...

Pour y participer, il vous suffit juste d'être adhérent. Contactez la bibliothèque si vous souhaitez participer.

Vous pouvez retrouver la bibliothèque sur Instagram « bibliojumeau »



LES ARTS JUMEAUUILLOIS



Les arts jumeauvillois sont repartis pour une nouvelle saison 2023/2024. 7 personnes participent à l'atelier de peinture qui se déroule le jeudi soir de 20 heures à 22 heures.

Nous avons démarré la saison par le pastel, technique qui plaît beaucoup. A partir de novembre, nous sommes passés à l'aquarelle. Monsieur Nieto, peintre d'Aulnay sur Mauldre nous fait deux cours d'initiation à cette technique.

Nous prenons les inscriptions tout au long de l'année (30€ pour l'année). Les séances se déroulent dans la bonne humeur. Il n'y a pas de technique imposée et chacun est libre de choisir son sujet. Venez nous rejoindre !

Présidente :
Angoulvent Stéphanie
06 81 71 26 45

Trésorière :
Simone Giraud
01 71 48 28 25

Secrétaire :
Evelyne Drouin
01 30 93 96 85





FETES ET ANIMATIONS

Une première à Jumeauville ! Le **rassemblement de voitures de collection** a été un franc succès ! Merci à Laurent pour l'organisation, à Bruno pour nous avoir accueillis et à tous les exposants qui nous ont présenté de petites pépites. De très nombreux jumeauvillois se sont déplacés jusqu'à la ferme du logis en famille pour ce moment convivial.



Présidente :

Stéphanie Angoulvent

06 81 71 26 45

Mail

angoulvent@laposte.net

Secrétaire :

Nathalie Cabanillas

06 89 56 73 59

Trésorier :

Ronan Delaune

06 64 64 74 85

Une manifestation à renouveler...

Nous avons enchaîné sur la **fête de la musique**, sous le soleil, avec la présence de deux groupes : Monkey brain et Take it up ainsi que la participation émouvante d'Anna qui nous a chanté une chanson ukrainienne.



Nous avons clos l'année avec le traditionnel **bal du 14 juillet**, plus de cent personnes s'étaient réunies ce soir-là autour d'un bon repas puis sur la piste de danse.

Cette année, les enfants du village ont pu participer à la fabrication de décorations de Noël. Nous avons organisé des ateliers en novembre.

L'inauguration a eu lieu le 2 décembre à 15h devant l'école avec la présence exceptionnelle du Père-Noël

Le samedi 9 décembre, nous avons proposé un défi Koh-Lanta ainsi qu'une soirée années 80, au profit du téléthon.

Nous ferons un loto le 4 février, une chasse aux œufs le 1^{er} avril, le carnaval le 27 avril (vous serez invités à défiler avec des véhicules décorés sur le thème de la jungle), la brocante le 5 mai, une sortie au parc Astérix le 2 juin, un rassemblement de voitures de collection le 16 juin, la fête de la musique le 21 juin et le bal du 13 juillet.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des manifestations à venir.



JUMEAUVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



Présidente :
Elisabeth FEVRE
07 86 38 85 87

Vice-président :
Jean-Claude LANGLOIS
06 83 01 15 38

Trésorière :
Carina PHILIPPE
06 70 80 22 57

Secrétaire :
Nathalie CABANILLAS
06 89 56 73 59

Mail : jhalivres@gmail.com

NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN DE VOUS !!!

N'hésitez pas à nous
contacter soit par mail
jhalivres@gmail.com ou
par téléphone
Babeth : 07 86 38 85 87
Carina : 06 70 80 22 57
Nathalie : 06 89 56 73 59
Teresa : 06 85 63 75 35

Début novembre, nous avons distribué notre 4^{ème} « Lettre de JHA » qui avait pour thème « Les Commerces ». Grâce à la mémoire de certains jumeauvillois, notre dossier est bien documenté. Mais nous cherchons des informations complémentaires ou des photos notamment sur :

- Tous les commerces (de 1940 à 2000) ou bien des factures à entête d'entrepreneurs jumeauvillois.

- Les fêtes organisées (manèges, 14 juillet, carnaval...)

- Les voyages scolaires ou fêtes de l'école...

Et ce, de 1900 à 2023 !!!!

- Les gardes-champêtres...

- Les fours à pain...

Alors n'hésitez pas à nous contacter au 07 86 38 85 87 ou par mail :

jhalivres@gmail.com (nous nous déplaçons si vous le souhaitez et scannons directement les photos sur place).

Nous sommes toujours à la recherche de deux films, « Ecoute Voir » avec Catherine DENEUVE et « Mords pas, on t'aime » avec Bernard FRESSON. Si vous êtes en possession de ces films, merci de bien vouloir nous les prêter (K7 vidéo ou DVD). Un film privé a été tourné en 1972 sur la fête du village. Il a même été projeté aux Jumeauvillois lors d'une fête. Nous aimerions vraiment le récupérer **pour pouvoir le visionner**.

Avec tous nos remerciements.

Nos pages Facebook et Instagram et QR code.

Vous pouvez nous suivre et poster vos photos si vous le souhaitez sur nos pages Facebook et Instagram.



GYMNASTIQUE A JUMEAUVILLE

Renforcement musculaire

Cette année est l'heure du changement pour notre groupe. Nouvel horaire : Tous les lundis de 20 h 30 à 21 h 30 Nouveau coach : Duncan FLAMENT Les adhérents sont au nombre de 15.



Présidente :
Catherine Fialaire
06 38 43 42 33

Trésorière :
Isabelle Schmitt
06 89 46 65 45

Secrétaire :
Christine Firmin
06 16 59 38 69



Notre coach fait travailler tous les muscles, grands fessiers, abdos, ischios, triceps etc..., à l'aide de ballons, bande élastique, bandes de résistances

Cotisation : 140 euros.

Vous pouvez nous rejoindre, au cours de l'année, le paiement sera en proratisé.



Présidente :
Laëticia Rousseau
06 29 84 56 20

Trésorière :
Sandrine Galtié
06 71 35 69 92

Secrétaire :
Sylvie Tas
06 98 17 57 60

Cours collectifs de pilâtes :

Les cours collectifs de pilâtes ont lieu dans la salle des fêtes :

Le lundi matin à 10h30 et le jeudi soir à 19 h avec Duncan pour une séance d'une heure.

Cette année, nous accueillons 8 adhérents le lundi et 17 le jeudi soir.

Vous pouvez nous rejoindre toute l'année.



Chaque cours démarre avec la respiration pilâtes suivie d'exercices à l'aide de différents accessoires : Swiss ball, anneaux, Élastiques, etc..., puis se termine par des étirements. Une étude a démontré que le pilâtes est une arme contre le vieillissement du corps. Si vous le souhaitez, nous vous proposons de réaliser un cours d'initiation gratuit.



À bientôt !



TENNIS



TENNIS

Nous avons pu clôturer l'année avec notre traditionnel BBQ le dimanche 25 juin.



Des tournois enfants se sont déroulés le matin (Balles violettes, orange et rouge) suivi du BBQ puis d'un tournoi amical double mixte adultes.

Président :
Anthony Duval

Trésorière :
Isabelle Casanova

Trésorier Adjoint :
Laurent Cabanillas

Secrétaire :
Alexandre Robert

Secrétaire Adjoint :
Bruno Javary

Contact :
Anthony Duval
5 rue des Rosiers
06 74 19 57 92

tennis.jumeauville@gmail.com
anthonyduv@hotmail.com

Ce fut également l'occasion de remercier à nouveau notre professeur Amandine ainsi que Patrick pour leur implication au sein de la section.



C'est parti pour la nouvelle saison 2023-2024

Le forum a de nouveau connu un franc succès ce qui nous permet de maintenir 79 adhérents et de conserver 9 groupes qui prennent des cours en semaine et le samedi.

La première session de cours s'est terminée aux vacances de la Toussaint avec un goûter pour chaque groupe d'enfants.



UN PIED DEVANT L'AUTRE

En ce début septembre ils sont venus, ils sont tous là
Heureux de se retrouver et de partager les souvenirs.

Après leur randonnée du retour sous un beau soleil
Ils ont accueilli avec joie des nouveaux randonneurs
Lors de leur Assemblée générale qui suivit la marche.

Ils se mirent d'accord sur un certain nombre de choses
Et découvrirent le programme de la nouvelle saison.

Lors de la Randonnée des châtaignes en octobre
Ils goûtèrent à l'amitié, à l'organisation sans faille
Et profitèrent une nouvelle fois d'un temps splendide.

Puis vient le triste novembre et sa cohorte de tempêtes
Mais rien ne les décourage pour aller découvrir Montfort
Et ses alentours riches d'histoire et peuplés de souvenirs
Attendant décembre et ses fêtes admirer la Vaucouleurs
Et découvrir Mantes la Ville et ses nombreux secrets.



Un Pied Devant L'Autre 78
97 Grande Rue 78580 Jumeauville

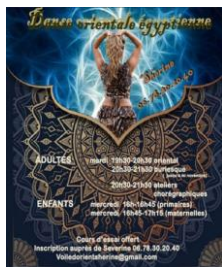
Présidente : Isabelle Schmitt
06 89 46 65 45

Secrétaire François Massy
06 11 01 37 48

Trésorier Stéphane Mazubert
07 49 94 22 28

jumeauville.rando@gmail.com





Présidente :
Serena Gustarimac

Secrétaire :
Virginie Camax
vcamax@gmail.com

Trésorière :
Marion Trochet
wylann@gmail.com

Information
réservation au :
06 78 30 20 40

DANSE ORIENTALE EGYPTIENNE JUMEAUVILLE

La danse orientale est une danse spontanée, improvisée, d'origine égyptienne et développée au proche orient. Formée par le grand Mayodi et toujours en quête de nouveaux styles et apprentissages, SEVERINE, passionnée depuis plus de 20 ans aime nous l'enseigner.

*Mardi de 19h30 à 20h30 Cours adultes
Mercredi de 15h30 à 16h00 Cours petites
de 16h00 à 16h45 Cours moyennes
de 16h45 à 17h15 Cours Baby*

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE
SAMEDI 01 JUIN 2024



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Séverine 06 78 30 20 40
Isabelle 06 89 46 65 45





Marion Trochet
wylann@gmail.com
06 06 87 85 93

David Callu
06 72 07 70 62

Le Tai Jitsu, signifiant en japonais "technique du corps" est un art martial de self-défense introduit en France par Jim Alcheik, à partir de techniques enseignées au Yoseikan Ryu. Structurée, puis développée par des experts français, cette discipline est au sein de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées depuis 1977.

Méthode moderne, issue des techniques anciennes du Ju Jitsu, elle utilise efficacement toutes les armes naturelles du corps pour appliquer, des percussions avec esquive, des clés et des projections, dans une réponse qui se veut toujours proportionnelle à l'intensité de l'agression.



David Callu est professeur diplômé d'Etat ceinture noire 4eme dan. Il a formé de nombreux champions de France en Tai Jitsu. Il dirige depuis de nombreuses années le club de Tai Jitsu de Jumeauville et vous propose des cours à Jumeauville :

le mercredi de 19h à 20h pour les enfants
de 20h à 21h30 pour les adultes

Il emmène aussi régulièrement nos jeunes sur des compétitions départementales et nationales, lesquels reviennent heureux et souvent titrés.

Renseignements et inscriptions au 06.72.07.70.62



YOGA

Président :

Virginie Leseigneur
leseigneurvirginie@gmail.com

Trésorière :

Lauriane Jacquemin
lauriane.jacquemin@gmail.com

Contact :

Laetitia
06 47 95 20 38
yoga.jumeauville@gmail.com

Cours de yoga à Jumeauville le lundi à 21 h et le vendredi à 10 h

Cours d'essai gratuits

Pour avoir des renseignements :

yoga.jumeauville@gmail.com



Violon

TEMPO

Guitare



Batterie

Président :

Pierre-Alain Guilbert
peage92@hotmail.com

Secrétaire :

Poste vacant

Trésorier :

Laurent Galtié
laurentgaltie@yahoo.fr



Les professionnels

LES CASIERS
De La
Ferme du Lavoir

Producteur de pommes de terre et de légumes

Produits locaux de nos producteurs partenaires

Distributeurs Automatiques
7 Jours/7
De 6h à 23h

59, Grande Rue
78580 JUMEAUVILLE

La cueillette *Les délices* *Les volailles* *La boutique*

Venez **cueillir** vous-même vos fruits et légumes de saison dans notre grand potager, **du printemps à l'automne** !

Et toute l'année, notre **boutique** à la ferme vous propose : fruits et légumes déjà cueillis, délices issus de notre fabrication artisanale (confitures, sorbets, pâtes de fruit,...), volailles prêtes à cuire, ainsi que les produits de nos producteurs partenaires (fromages, viandes, boissons, miels,...)

Calendrier des cueillettes, Actualités et Horaires d'ouverture disponibles sur notre site internet : www.lafermedulogis.com

La Ferme du Logis - 78580 Jumeauville

Ets TAILLARD

etstaillard@orange.fr
2 Rue des Rosiers 78580 - JUMEAUVILLE
Tél. : 06 82 30 01 30

Charpente - Escalier - Menuiserie
Bois PVC Alu - Isolation intérieure - Placo plâtre

Ets TAILLARD

VIALUM
ON VOUS ECLAIRE LA VOIE

ZAC de la Vallée - 5 rue des Maraîchers
MEZIERES SUR SEINE • Tél. 01 30 90 58 00
www.vialum.fr

ALEXANDRE **André Joël**

CHAUFFAGE
TOUTES ÉNERGIES
PLOMBERIE
DÉPANNAGE
ENTRETIEN

01 30 90 86 75
01 34 97 04 02
Fax : 01 34 75 87 31
alexandrejoel@orange.fr

RGE QualiPac QUALIGAZ La référence gaz

19, côte de Beule - BP n°8 - 78580 MAULE

Serrurerie
Metallerie
Volets
Roulants

Fleuret Jacques
06.88.30.94.77 / 07.86.27.20.21
Bureau : 01.30.42.37.51

47 Bis Grande Rue 78580 Jumeauville

Mail : contact@serruriermetallerievoletsroulants.com
Mail : jacques.fleuret@serruriermetallerievoletsroulants.com

Web : serruriermetallerievoletsroulants.com

Le Rucher des Javary
 Production artisanale de Miel,
 Récolté et mis en pot à Jumeauville et ses alentours

Miel - Mercredi de 17h à 19h
 Sonnez au 108 grande rue, Jumeauville

Aurore Nivert, Apicultrice
 06 09 42 27 60



Maison de Sandrine

Chambre d'hôte

92 Grande rue
 78580 JUMEAUVILLE
 06.71.35.69.92



Les Experts Meubles Pazery

S'inspirer
 Décorer
 Créer
 Se détendre
 Visiter

DECouvrez NOTRE COLLECTION

NOUVELLE EDITION

LE MAG DÉCO
 Mobilier et inspirations

DISPONIBLE GRATUITEMENT EN MAGASIN

Salons Meubles Literies Décoration

SAS MEUBLES PAZERY
 47, rue Porte-aux-Saints - Centre ville - MANTES-LA-JOLIE
 www.pazery-vautier.com
 01 34 77 00 25
 Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

Le Gîte de la Cavée
 Appartement Location Saisonnière

1 a rue de Goussonville
 78580 JUMEAUVILLE

07 69 55 49 16
 legitedelacavee@gmail.com



UN ANNIVERSAIRE, UN BAPTEME, UN MARIAGE ...
 Location de sonorisation et jeux de lumières

Pour animer votre soirée,
 Loc' Family Music vous propose la location du DJ Virtuel

199€

Formule complète Week-end :
 DJ Virtuel + pack lumière GigBAR + machine à fumée Hurricane + micro + enceintes amplifiées RCF 700W

Vous voulez assister à une démo ?
 Téléphonez au 06 89 56 73 59
 ou envoyez un mail à locfamilymusic@gmail.com



POMPES FUNEBRES ALAIN PADEL

01 30 90 88 67

7j/7 et 24h/24

1 rue du Ponceau 78580 – Maule
 01 30 90 88 67 - 06 80 63 66 94

9 rue de la République 78650 - BEYNES
 01 34 81 02 07 - 06 43 07 54 44



www.mariage-animations.fr
 www.location-cabine-photos.com
 www.borne-magic-miroir.com

Piwix
 Agence événementielle

Christophe LANGLET
 Directeur de projets

07.82.26.93.00 / 06.51.42.07.62
 c.langlet@piwix.fr

2, Clos des vergers 78580 Jumeauville

www.piwix.fr
 www.teambuilding-sportif.fr
 www.spectacles-noel-enfants.fr

Numéros Utiles

Urgences	
Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
SAMU Social	115
N° d'Urgence Européen (médical, incendie, Police)	112
Canicule Info Services	0.800.06.66.66
SOS Chiens (animaux errants)	06.83.01.15.38
Centre Antipoison	01.40.05.48.48
Santé	
Hôpital de Mantes	01.34.97.40.00 Boulevard Sully 78200 Mantes la Jolie
Polyclinique de la région mantaise (privée)	01.30.98.16.00 23 Boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie
Centre hospitalier du Montgardé (privé)	01.30.95.52.00 32 Rue du Montgardé 78410 Aubergenville
Services	
EDF	09.726.750.78
ENEDIS En cas de panne 24h/24h et 7j/7j Accueil raccordement pour particulier < à 36KVA Transmission d'index 24h/24h et 7j/7j	09.72.67.50.78 09.70.83.19.70 09.70.82.53.83
GrDF Urgence sécurité Gaz	0.800.47.33.33
Service assainissement GPS&O : Délégué société Suez Eau France	Numéro d'urgence 24h/24h – 7j/7j : 09 77 40 11 13 <i>En cas de vente immobilière vous devez fournir une attestation de raccordement au réseau collectif</i>
SEFO	Numéro d'appel abonnés (demande ou réclamation) : 01.39.70.20.00 Numéro d'appel d'urgence abonnés : 01 39 70 20 00 (fuite, manque d'eau, affaissement, ...) Création branchement d'eau : exclusivité SEFO, demande de devis au 01 39 70 20 00 Contestation d'une facture : 01 39 70 20 00
Ecoles	
Ecole primaire Julien Cochin	09.66.12.17.02 64 Grande Rue 78580 Jumeauville 01.30.93.98.88
Collège de la Mauldre	01.30.90.92.22 54 Rue de Mareil 78580 Maule
Lycée Vincent Van Gogh	01.30.95.03.33 Rue Jules Ferry 78410 Aubergenville
Aide à la personne	
SOS Amitié	0.820.066.066
ALLO Enfance maltraitée	119 Anonyme et gratuit N° ne figurant pas sur les factures téléphoniques
MAV78 Maltraitance personne âgée ou vulnérables	01.39.55.58.21 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
Aide aux victimes	08.84.23.46.37 N° Azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Jeunes Violences Ecoute	0.800.20.22.23 Racket et violences scolaires
Drogue info services	0.800.231.313
Sida Info service	0.800.840.800 Anonyme et gratuit
Espace territorial d'Action Social / PMI	01.30.83.61.00 8 quater avenue de la Division Leclerc 78200- Mantes la Jolie
ADMR	01.30.90.75.95 20 place du Général de Gaulle 78580 Maule
Relais Petite Enfance Le Monde des enfants	Marie Le Bellego, éducatrice de jeunes enfants, co-responsable. Rue Maurice Fricotté, 78970 Mézières Sur Seine Tel : 06.32.92.18.82 Email : ram@mezieres78.fr
Administrations	
Gendarmerie Nationale	01.34.97.28.70 106 route de Saint Corentin 78790 Septeuil
CPAM des Yvelines	3646 78085 Yvelines Cedex 9
CAF a déménagé	0.820.257.810 37 avenue du Général de Gaulle 78200 Mantes la jolie Le public sera accueilli de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi
Pôle Emploi	3949 2 bis Boulevard Calmette 78200 Mantes la Jolie
CNAV	3960 Assurance retraite
Centre des Finances Publiques	01.34.79.49.00 1 Place Jean Moulin 78201 Mantes la Jolie Cedex
Permanence Finances Publiques	A la Mairie d'Epône tous les lundis sur RDV au 01.34.79.22.94 90 Avenue de Président Emile Sergent 78680 Epône
Impôts Service	0.820.32.42.52
Communauté Urbaine Grand paris Seine et Oise	01.82.86.00.86
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	01.30.97.73.00 143 Boulevard de la Reine 78000 Versailles
Tribunal d'Instance TI	01.30.98.14.00 20 Avenue de la République 78200 Mantes la Jolie
Tribunal de Grande Instance TGI	01.39.07.39.07 5 Place André Mignot 78000 Versailles
Conciliateur de Justice M. Foray	01.30.95.05.05 en Mairie d'Epône Le 3eme jeudi du mois sur RDV
Administrations – Arrondissement de Mantes et Canton de Bonnières-sur-Seine	
Sénatrice des Yvelines Madame Sophie Primas Contact : s.primas@senat.fr Sa permanence d'accueil des administrés : Bureau parlementaire 15 Avenue Charles de Gaulle Aubergenville – Tél. : 01.30.90.28.41 Sur rendez-vous le mardi matin	Député de la 9 ^{ème} circonscription Monsieur Bruno MILLIENNE Mail : bruno.millienne@assemblee-nationale.fr
Conseillers départementaux Madame Josette JEAN Monsieur Patrick STEFANINI	Conseiller régional Monsieur Vincent POIRET



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI AU VENDREDI

DE 9H30 A 11H30

PERMANENCE DU MAIRE

SUR RENDEZ-VOUS

MAIRIE DE JUMEAUVILLE

72 GRANDE RUE



01 30 42 61 29



01 30 42 34 77

mairie.jumeauville@wanadoo.fr

Site internet : mairie-jumeauville.fr